

PROCES - VERBAL

=====

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le LUNDI 4 OCTOBRE 2021 à 17 heures
Salle des Séances
Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

MM. DE NICOLO - PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD) - M. SCHOULLER (BETTING) - M. MAACHE (COCHEREN) - Mme MALINI (FOLKLING) - M. SPRENGER (FORBACH) - Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH) - M. KREVL (HOMBOURG-HAUT) - M. DRUT (MACHEREN) - M. STEPIEN (MORSBACH) - M. KOENIG (PETITE-ROSSELLE) - MM. BINTZ - VERRI (ROSBRUCK) - M. HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. JOCHUM (BETTING)
M. PRODOHL (FOLKLING)
Mme NOWAK (FORBACH)
Procuration M. SPRENGER
M. DINE (FREYMING-MERLEBACH)
Procuration Mme KARAS
M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)
Mme MARTINEZ (MACHEREN)
M. PEDROTTI (MORSBACH)
M. KAISER (PETITE-ROSSELLE)
M. GAUDIG (SAINT-AVOLD)

Assiste en outre : M. TELATIN, Directeur Technique

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021
2. La Merle - Attribution du marché de travaux
3. La Merle – Subvention de l'Agence de l'Eau
4. La Rosselle - Etablissement d'un nouveau programme d'entretien prioritaire
5. Programme pluriannuel d'entretien - Renouvellement du marché à bon de commande 2021-2025
6. Déversoir d'orages de Saint-Avold – Etat d'avancement du dossier
7. Participation aux frais de pose d'un dispositif de protection contre les inondations au niveau du pont de frontière de Petite-Rosselle
8. Divers
 - 8.1. Plaquette d'information sur la Rosselle et ses affluents
 - 8.2. Mise à jour du site Internet et publication mensuelle

°
° °

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

°
° °

2. La Merle – Attribution du marché de travaux

Par délibération en date du 2 février 2017, le SIEAR a décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes ARTELIA pour réaliser un programme de renaturation de la Merle.

Après consultation des services extérieurs et réalisation de l'enquête publique, il a été procédé à un appel d'offres en date du 9 février 2021.

Trois entreprises ont répondu et après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SETHY de Montigny-lès-Metz, dont le montant des travaux a été estimé à 546 780.46 HT soit 656 136.55 € TTC pour un délai de réalisation de 6 mois hors période de préparation.

Le Comité Syndical

décide

- de réaliser les travaux
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce marché et d'éventuelles décisions de poursuivre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. La Merle – Subvention de l'Agence de l'Eau

Par délibération en date du 2 décembre 2019, le SIEAR a décidé de solliciter des aides financières pour le projet de renaturation de la Merle auprès des financeurs (Agence de l'Eau, Région, Département).

Par courrier en date du 12 juillet 2021, l'Agence a indiqué que ce programme global et ambitieux de restauration de la Merle pouvait se prévaloir d'un accompagnement financier maximum de 80 % d'aide publique.

Cette demande est passée en commission plénière de l'Agence de l'Eau en date du 30 septembre 2021 et a obtenu un avis favorable.

Le Comité Syndical

décide

- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à la convention correspondante.

Délibération adoptée à l'unanimité.

o
o o

4. La Rosselle – Etablissement d'un nouveau programme d'entretien prioritaire

Dans le cadre de la continuité des travaux de renaturation réalisés par l'EPFL sur la Rosselle entre 2007 et 2009, le SIEAR a élaboré un nouveau programme de renaturation entre 2010 et 2015.

Ces travaux ont permis de mettre en valeur le potentiel écologique du cours d'eau et de son milieu associé et répondre aux exigences de la Directive Cadre Européenne.

Un diagnostic, réalisé en 2018, a mis en évidence d'autres possibilités d'aménagement pour augmenter la diversité et l'attractivité du milieu.

Dans ce cadre, il est proposé de confier une nouvelle mission à un bureau d'études pour l'établissement d'un nouveau programme de restauration de la rivière en adéquation avec les travaux déjà réalisés en accord avec les priorités d'actions du SAGE.

Le Comité Syndical

décide

- de lancer la consultation correspondante
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce marché et d'éventuelles décisions de poursuivre
- de solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région et du Département

Délibération adoptée à l'unanimité.

o
o o

5. Programme pluriannuel d'entretien – Renouvellement du marché à bons de commande 2021-2025

Par délibération en date du 9 mars 2016, le SIEAR a confié le marché à bons de commande pour l'entretien de la Rosselle et de ses affluents à la Société SETHY de Montigny-lès-Metz pour une durée de 4 ans.

Ce marché étant arrivé à échéance, il a été procédé à un nouvel appel d'offres en date du 28 juillet 2021.

Le délai de remise des offres a été fixé au 10 septembre 2021.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 24 septembre 2021, a décidé, après analyse des offres, de retenir l'offre de l'entreprise SETHY de Montigny-lès-Metz, mieux disante.

Le Comité Syndical

décide

- de confier les travaux d'entretien à l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

6. Déversoir d'orages de Saint-Avold – Etat d'avancement du dossier

Par délibération du 5 juillet 2017, le SIEAR a confié au Bureau d'Etudes ARTELIA, une étude pour la remise en conformité de l'exutoire du déversoir d'orages et du lit mineur de la Rosselle.

Ces travaux ont été estimés à 37 992 € TTC répartis de la manière suivante :

- 16 965 € à la charge du SIEAR
- 21 027 € à la charge de la CASAS de Saint-Avold.

La CASAS a indiqué au SIEAR que les travaux concernant la reconfiguration du déversoir d'orages seront réalisés durant la semaine 39.

Une fois ces travaux réalisés, le SIEAR interviendra sur le réaménagement des berges et du lit mineur.

Le Comité Syndical

décide

- de faire réaliser les travaux
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce marché et d'éventuelles décisions de poursuivre
- de solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région et du Département.

Délibération adoptée à l'unanimité

°
° °

7. Participation aux frais de pose d'un dispositif de protection contre les inondations au niveau du pont de frontière de Petite-Rosselle

Pour se protéger contre les inondations, la Commune de Petite-Rosselle disposait d'un dispositif anti-crue qui était installé au niveau du pont frontière.

Ce dispositif étant obsolète, la Commune a décidé de faire l'acquisition d'un nouveau dispositif dont le coût est estimé à 23 586,50 € TTC.

Par courrier du 6 mai 2021, la Ville de Petite-Rosselle sollicite une participation du SIEAR.

Il est proposé de participer à hauteur de 20 % à l'acquisition de ce système dont le plan de financement s'établit comme suit :

| | | |
|---|------|-------------|
| - Dotation Etat Territoires Ruraux 2021 | 60 % | 14 151,90 € |
| - SIEAR | 20 % | 4 717,30 € |
| - Autofinancement Petite-Rosselle | 20 % | 4 717,30 € |

Le Comité Syndical

décide

- de procéder au versement à la Ville de Petite-Rosselle d'une subvention de 4 717,30 € au titre de la participation au dispositif de lutte contre les inondations
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

°
° °

8. Divers

8.1. Plaquette d'information sur la Rosselle et ses affluents

Par délibération en date du 5 juillet 2017, le SIEAR avait décidé d'éditer une plaquette d'information sur les travaux réalisés et la sensibilisation des propriétaires sur leurs droits et leurs devoirs.

Il convient de faire une mise à jour de ce document. Dans ce cadre un devis a été demandé à la Société Déclic Communication de Saint-Avold. Le coût pour une édition de 1000 plaquettes est estimé à 3 200 € HT soit 3 840 € TTC.

Le Comité Syndical

décide

- de faire réaliser l'édition d'une nouvelle plaquette d'information
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatif à ce dossier.

8.2. Mise à jour du site internet et publication mensuelle

Le SIEAR dispose d'un site Internet qu'il convient de réactualiser et d'animer. Le coût de cette prestation est estimé à 2 760 € TTC pour le relooking et mise à jour, avec un forfait mensuel de 110 € pour la publication d'actualités sur le site.

Le Comité Syndical

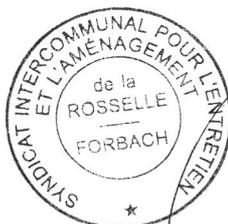
décide

- de confier cette prestation à la Société Déclic Communication de Saint-Avold
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

°
° °

FIN DE LA SEANCE : 19 H 00



Le Président

Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN